

Séance publique du 10 juillet 2006

Délibération n° 2006-3561

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Projet européen Averroes**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 20 juin 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Depuis 2002, la Communauté urbaine a engagé un travail de réflexion montrant combien les discriminations dans l'agglomération et la ville de Lyon pèsent dans le déficit d'intégration par l'accès à l'emploi. Adoptant, le 27 juin 2002, la charte européenne des droits de l'homme dans la ville, la ville de Lyon rejoignait les quarante-et-une autres villes d'Europe signataires et engageait sous sa présidence une réflexion sur l'intégration des personnes issues de l'immigration et des quartiers difficiles, en s'appuyant sur les acteurs sociaux qualifiés de l'agglomération.

Des pistes de travail proposées par le Groupe d'initiative pour l'intégration dans la ville (Gipiv) ont été validées par monsieur le président de la Communauté urbaine. Le projet européen Averroes (Actions visant l'égalité sans discrimination de race, de religion ou d'origine dans l'emploi et les services) a été présenté à l'une de ces commissions du Gipiv et validé comme un des cadres de mobilisation des acteurs.

Ce projet, conduit par l'association conseil ISM Corum, chef de file, a été retenu dans le cadre du programme d'initiative communautaire Equal, dont l'objectif est la promotion de pratiques nouvelles de lutte contre les discriminations et inégalités de toute nature en relation avec le marché du travail.

Son objectif est d'œuvrer à une approche intégrée (mainstreaming) de la prévention et de la lutte antidiscriminatoire, au sein de dispositifs qui traitent de l'emploi et de la formation de façon plus générale et qui rassemblent, autour de leurs procédures et de leurs instruments, l'essentiel des parties prenantes au traitement du problème des discriminations raciales et sexuelles dans l'emploi. Les acteurs impliqués dans ces dispositifs sont les employeurs, tant publics que privés et les syndicats de salariés.

Le projet Averroes concerne trois axes privilégiés, à savoir :

- la responsabilité sociale des entreprises,
- la fonction publique territoriale,
- le dialogue social territorialisé.

Il est proposé que la Communauté urbaine intègre l'axe fonction publique territoriale. En effet, la fonction publique territoriale n'échappe pas à ce qui est constaté dans l'ensemble de la fonction publique française, à savoir la sous-représentation parmi les fonctionnaires, des français issus des immigrations maghrébines et africaines, et encore plus dans les postes à responsabilités.

Le départ à la retraite d'un nombre important d'agents de la Communauté urbaine dans les années à venir peut constituer un moment privilégié de réflexion et de propositions pour assurer la diversification des recrutements quelle que soit la catégorie (A, B, C).

L'objectif serait la prévention des discriminations, notamment en raison de l'origine et du sexe dans le recrutement et le déroulement de carrière. Cette démarche permettrait d'afficher clairement les orientations communautaires en la matière vis-à-vis des agents et des partenaires sociaux.

La recherche puis l'application de modalités de prévention et de réduction des inégalités de traitement qui seraient dues à la discrimination réelle ou supposée, constituent ici l'objet du travail qui lie les partenaires du projet.

Les objectifs du comité recherche-action propre à notre établissement et qui seront à négocier avec les partenaires du projet pourraient être, par exemple, la mise en œuvre de formations spécifiques sur ce sujet, l'élaboration et l'expérimentation des démarches de recrutement ou la mise en place de procédures veillant à l'égalité dans le déroulement de carrière des agents de la Communauté urbaine.

Le projet a démarré en juillet 2005 pour une durée de deux ans et demi. Les partenaires de ce projet sont :

- l'association ISM-Corum, chef de file du projet,
- l'union régionale de la Confédération française démocratique du travail,
- le comité régional de la Confédération générale des travailleurs,
- l'union professionnelle des artisans,
- Casino France,
- Adecco,
- le club Méditerranée,
- la Communauté urbaine,
- la ville de Grenoble,
- la délégation régionale au droit des femmes et à l'égalité.

Le budget de la Communauté urbaine se décline de la façon suivante :

- un budget propre concernant les dépenses de déplacement à faire dans le cadre du projet, soit un budget de 4 000 €, intégralement financé par le Fonds social européen (FSE),
- une subvention de 30 000 € (15 000 € au titre de 2006 et 15 000 € au titre de 2007) à ISM Corum, pour financer le budget du chantier Fonction publique territoriale ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve la participation de la Communauté urbaine dans le projet européen Averroes.

2° - Autorise monsieur le président à signer :

- l'accord de partenariat entre l'association ISM Corum et l'ensemble des partenaires du projet,
- la convention-cadre entre l'Etat et le partenariat de développement Equal, relative à l'octroi d'une subvention du Fonds social européen (FSE) au titre du PIC Equal,
- la convention avec l'association ISM Corum pour le versement de la subvention de la Communauté urbaine et la récupération du Fonds social européen, ainsi que tout acte nécessaire à la bonne exécution du projet.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2006 et 2007 - compte 657 480 pour 30 000 € et compte 625 600 pour 4 000 € - fonction 020 - opération à créer.

4° - Les recettes correspondantes seront portées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2006 et 2007 - compte 747 700 pour 4 000 € - fonction 020 - opération à créer.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,